

Déclaration de vie privée d'Infrabel

options de configuration Ouvert

Dernière révision: le 29 janvier 2024

1. CHAMP D'APPLICATION DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

La présente déclaration de confidentialité (la «**Déclaration**» ou la «**Déclaration de confidentialité**») décrit comment Infrabel collecte, utilise, consulte ou traite de toute autre manière des données à caractère personnel d'une personne physique. Aux fins de l'application de la présente Déclaration de confidentialité, toute référence à «Infrabel», «nous» ou «nos» renvoie à Infrabel SA, enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0869.763.267, et dont le siège social est situé place Marcel Broodthaers 2, 1060 Bruxelles, numéro de téléphone 02/525.22.11, adresse e-mail internet@infrabel.be. Dans toutes les situations décrites dans la présente Déclaration, Infrabel traitera vos Données à caractère personnel en tant que Responsable du traitement. Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données d'Infrabel à l'adresse dpo@infrabel.be.

TUC Rail est une filiale d'Infrabel. La déclaration de confidentialité de TUC Rail est comparable à celle d'Infrabel. La dernière version de la déclaration de confidentialité de TUC Rail peut être consultée [ici](#).

Nous nous engageons à protéger la vie privée de nos utilisateurs et clients. La présente Déclaration de confidentialité sert donc à vous informer de la façon dont nous collectons, définissons et utilisons les informations qui permettraient de vous identifier, comme votre nom, votre adresse e-mail ou d'autres données de contact, moyens d'identification en ligne tels que l'adresse IP ou toute autre information que vous nous communiquez lorsque vous utilisez notre site web ou nos services.

Nous vous invitons dès lors à prendre le temps de lire attentivement cette Déclaration de confidentialité. Différents traitements de données y sont décrits (notamment en ce qui concerne votre utilisation de notre site web, l'utilisation de nos formulaires de contact et l'utilisation de notre chatbot).

Notre «site web» désigne notre site web principal www.infrabel.be et les sous-sites web pour lesquels il n'existe pas de Déclaration de confidentialité spécifique (comme www.info.infrabel.be ou www.press.infrabel.be) ou les sites web externes qui nous appartiennent et qui se réfèrent à la présente Déclaration de confidentialité (comme www.destrafsteploeg.be). Si le site web concerné contient quand même une déclaration de confidentialité, celle-ci prévaut sur la présente Déclaration de confidentialité (par exemple, www.jobs.infrabel.be et <https://opendata.infrabel.be>).

Elle sera régulièrement mise à jour afin de tenir compte d'éventuelles modifications apportées aux exigences légales ou au traitement, ainsi que de nouvelles fonctions ou services que nous pouvons ajouter. Ces modifications seront publiées via nos canaux d'information (dont notre site web) et entreront en vigueur dès leur publication.

2. LÉGISLATION APPLICABLE

Aux fins de l'application de la Déclaration, le terme «**Législation sur la protection des données**» renvoie au Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le «**RGPD**»), ainsi qu'à toute autre législation et/ou

réglementation introduite en vertu du RGPD et de la législation e-Privacy, ou qui met en œuvre, modifie, remplace ou consolide l'un d'entre eux, et toute autre législation applicable en matière de traitement des Données à caractère personnel et de vie privée.

Vous trouverez ci-après une description détaillée des différents traitements de Données à caractère personnel.

3. SITES WEB, APPLICATIONS ET MÉDIAS SOCIAUX

Nos sites web et applications

Lorsque vous visitez le site web d'Infrabel ou que vous installez l'une de nos applications, nous collectons une quantité limitée de Données à caractère personnel afin de permettre la gestion et le bon fonctionnement de ce site ou de cette application.

La liste ci-dessous décrit les catégories de données que nous traitons à ces fins, l'origine de vos données, le fondement de cette activité de traitement et les personnes avec lesquelles nous sommes susceptibles de partager les données.

Catégories de données traitées : données d'identification : adresse IP (pour le site web, via les cookies et les technologies assimilées), adresse IP et adresse MAC pour les applications. Pour les applications, nous traitons également certaines métadonnées (date et heure de votre accès au serveur, type de système d'exploitation et quantité de données envoyées).

Délai de conservation : pour les cookies, voir notre Déclaration relative aux cookies, pour les autres données : conservées pour des raisons purement techniques pour garantir le bon fonctionnement de l'application, avec une durée maximale de 14 jours.

Source des données : directement de vous lorsque vous visitez le site web ou que vous installez l'application.

Fondement juridique du traitement : il est dans l'intérêt légitime d'Infrabel, en tant qu'entreprise, de pouvoir gérer le site web et les applications qu'elle propose, sachant que nous veillons toujours à ce que vos intérêts soient également préservés dans ce contexte.

Destinataires des données : prestataires de services IT.

Infrabel souhaite rendre votre expérience du site web et des applications aussi informative et pertinente que possible. Pour ce faire, nous utilisons des cookies afin de protéger votre vie privée tout en vous offrant un environnement en ligne convivial. Si vous souhaitez en savoir plus sur la manière dont nous utilisons les cookies, veuillez lire notre [Déclaration relative aux cookies](#).
Médias sociaux

Nous pouvons traiter les Données à caractère personnel obtenues à partir des plateformes de médias sociaux (entre autres Facebook, LinkedIn, Instagram et/ou X) lorsque quelque chose est lié à Infrabel ou est adressé à Infrabel afin (i) de pouvoir répondre en première ligne aux questions ou aux plaintes, (ii) de surveiller notre réputation en ligne, (iii) d'intégrer dans nos communications internes et externes les témoignages concernant Infrabel et nos services que vous publiez et (iv) d'améliorer nos services et d'identifier les opportunités sur lesquelles Infrabel peut se concentrer.

Certaines de nos pages web sur ces médias sociaux permettent aux utilisateurs de publier leur propre contenu. N'oubliez pas que tout le contenu publié sur nos médias sociaux est accessible au

public et peut donc être vu par ce dernier. Faites dès lors preuve de prudence lorsque vous divulguez certaines informations personnelles, telles que des données financières ou des adresses, par le biais de ces plateformes. Nous ne sommes pas responsables des actions entreprises par des tierces personnes lorsque vous publiez des informations personnelles sur l'une de nos pages sur ces médias sociaux, par exemple Facebook ou Instagram. Nous renvoyons également à la déclaration de confidentialité et à la déclaration relative aux cookies des plateformes que vous utilisez.

En outre, notre site web peut également contenir des éléments intégrés par des tiers (plug-ins). Il s'agit par exemple de vidéos stockées et publiées par une autre partie, mais dont nous partageons le lien, et qui sont diffusées sur, dans ou via notre site web. Par ailleurs, le contenu de notre site web peut être partagé sur les médias sociaux au moyen de boutons (« share » et « like »).

Si vous utilisez ces fonctions via ces éléments intégrés, les actions effectuées sur notre site web seront transmises à l'entreprise qui exploite les médias sociaux concernés. L'utilisation de ces éléments intégrés et les données collectées lors de la navigation sont exclusivement soumises aux conditions générales et aux déclarations de confidentialité des médias sociaux concernés. Si vous décidez de faire usage de ces fonctions, il est donc important que vous consultiez d'abord les déclarations de confidentialité de ces parties sur leurs propres sites web afin de savoir exactement quelles données seront traitées et comment elles seront utilisées par la suite. Nous ne recevons aucune donnée personnelle de ces tiers, mais bien des informations statistiques anonymes, qui nous permettent d'améliorer nos propres services.

La liste ci-dessous décrit les catégories de données que nous traitons à ces fins, l'origine de vos données, le fondement de cette activité de traitement et les personnes avec lesquelles nous sommes susceptibles de partager les données.

Catégories de données traitées : toute Donnée à caractère personnel qui est pertinente pour les finalités décrites ci-dessus et que vous décidez de partager avec nous ou que vous publiez sur les médias sociaux ; statistiques anonymisées.

Source des données : directement de vous, via des pages accessibles au public sur les médias sociaux.

Fondement juridique du traitement : il est dans l'intérêt légitime d'Infrabel, en tant qu'entreprise, de traiter les Données à caractère personnel que vous avez choisi de nous communiquer ou que vous avez publiées via des plateformes de médias sociaux afin d'améliorer nos services, d'identifier des opportunités commerciales et de renforcer notre communication interne et externe, sachant que, dans ce contexte, nous veillons toujours à ce que vos intérêts soient également préservés.

Destinataires des données : les prestataires de services IT et médias sociaux, ainsi que les destinataires de nos communications.
Sites web de tiers

Lorsque vous cliquez sur un lien appartenant au site web d'un tiers, vous serez dirigé vers un site sur lequel nous n'avons aucun contrôle et notre Déclaration de confidentialité ne sera plus applicable. Votre comportement en tant qu'internaute et votre interaction sur tout autre site web sont soumis aux conditions d'utilisation et aux déclarations de confidentialité et autres de ces sites web de tiers. Nous vous recommandons de lire attentivement les déclarations de confidentialité des autres sites web. Nous ne sommes pas responsables des informations ou du contenu des sites web de tiers.

4. RIVERAINS

1. Formulaires de contact

La liste ci-dessous décrit les catégories de données que nous traitons à ces fins, l'origine de vos données, le fondement de cette activité de traitement et les personnes avec lesquelles nous sommes susceptibles de partager les données.

Catégories de données traitées : sexe, prénom / nom, numéro de téléphone, adresse e-mail, rue, numéro de maison, commune, images

Source des données : directement de vous lorsque vous remplissez le formulaire

Fondement juridique du traitement : nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt général (article 199, 1°, 2° de la Loi du 21/03/1991, - 1° l'acquisition, la conception, la construction, le renouvellement, l'entretien et la gestion de l'infrastructure ferroviaire; et - 2° la gestion des systèmes de régulation et de sécurité de cette infrastructure)

Destinataires des données : prestataires de services IT

2. Formulaire de plainte concernant des nuisances sonores ou vibratoires le long des voies

Si vous habitez à proximité d'une ligne de chemin de fer et que vous êtes gêné par des vibrations ou du bruit le long des voies ferrées qui ne sont pas causés par des travaux d'Infrabel, vous pouvez remplir le formulaire de plainte prévu à cet effet. Dans ce cadre, nous traitons vos Données à caractère personnel en vue d'ouvrir un dossier, afin de disposer d'informations suffisantes pour enquêter sur votre plainte et de pouvoir revenir vers vous.

La liste ci-dessous décrit les catégories de données que nous traitons à ces fins, l'origine de vos données, le fondement de cette activité de traitement et les personnes avec lesquelles nous sommes susceptibles de partager les données.

Catégories de données traitées : sexe, prénom / nom, numéro de téléphone, adresse e-mail, rue, numéro de maison, commune, images

Source des données : directement de vous lorsque vous remplissez le formulaire

Fondement juridique du traitement : nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt général (article 199, 1°, 2° de la Loi du 21/03/1991, - 1° l'acquisition, la conception, la construction, le renouvellement, l'entretien et la gestion de l'infrastructure ferroviaire ; et - 2° la gestion des systèmes de régulation et de sécurité de cette infrastructure)

Destinataires des données : prestataires de services IT

3. Déclaration de sinistre

Infrabel offre aux riverains la possibilité d'introduire une demande d'indemnisation en cas de dommages à un bâtiment ayant potentiellement été causés par un chantier d'Infrabel situé à proximité. Dans ce cadre, nous traitons vos Données à caractère personnel dans le but de traiter votre demande correctement et rapidement et de pouvoir revenir vers vous. La liste ci-dessous décrit les catégories de données que nous traitons à ces fins, l'origine de vos données, le fondement de cette activité de traitement et les personnes avec lesquelles nous sommes susceptibles de partager les données.

Catégories de données traitées : sexe, prénom / nom, numéro de téléphone, adresse e-mail, rue, numéro de maison, commune, numéro de police de l'assurance incendie, images

Source des données : directement de vous lorsque vous remplissez le formulaire

Fondement juridique du traitement : nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt général (article 199, 1°, 2° de la Loi du 21/03/1991, - 1° l'acquisition, la conception, la construction, le renouvellement, l'entretien et la gestion de l'infrastructure ferroviaire; et - 2° la gestion des systèmes de régulation et de sécurité de cette infrastructure)

Destinataires des données : prestataires de services IT

4. Demande d'achat/de location d'une parcelle

La liste ci-dessous décrit les catégories de données que nous traitons à ces fins, l'origine de vos données, le fondement de cette activité de traitement et les personnes avec lesquelles nous sommes susceptibles de partager les données.

Catégories de données traitées : sexe, prénom / nom, numéro de téléphone, adresse e-mail, rue, numéro de maison, commune, images

Source des données : directement de vous lorsque vous remplissez le formulaire

Fondement juridique du traitement : exécution du contrat (phase précontractuelle), afin de traiter correctement vos demandes d'achat/de location de parcelles d'Infrabel

Destinataires des données : prestataires de services IT

5. CAMÉRAS

1. Caméras techniques et opérationnelles

Infrabel a installé des caméras techniques et opérationnelles sur son domaine, dans des lieux clos qui ne sont pas accessibles au public. Ces caméras sont exploitées par Infrabel et sont notamment destinées à :

- l'acquisition, la conception, la construction, le renouvellement, l'entretien et la gestion de l'infrastructure ferroviaire ;
- la répartition de la capacité de l'infrastructure ferroviaire disponible (y compris les études, l'analyse et les statistiques et la ponctualité) ;
- la gestion des systèmes de contrôle et de sécurité de cette infrastructure (y compris la sécurité opérationnelle) (de l'anglais « Safety ») ;
- la prévention du suicide et l'anti-trespassing (avertissement de l'intrus qu'il se trouve dans une zone interdite afin qu'il puisse s'adapter à la situation).

Il s'agit de différents types de caméras (comme des caméras dômes, des caméras linéaires, des pantographes, etc.). Elles sont installées sur des équipements qui font partie de l'infrastructure ferroviaire, tels que (1) passages à niveau, (2) points de service pour l'entretien (SPM), (3) cabines de signalisation, voies, caténaires et faisceaux et (4) engins de traction et wagons.

La liste ci-dessous décrit les catégories de données que nous traitons à ces fins, l'origine de vos données, le fondement de cette activité de traitement et les personnes avec lesquelles nous sommes susceptibles de partager les données.

Catégories de données traitées : vidéos et images

Catégories de personnes concernées : (1) et (3) et (4) : riverains, passants, personnel des chemins de fer et personnel des entrepreneurs (2) : personnel des chemins de fer et personnel des entrepreneurs

Source des données : caméras techniques et opérationnelles selon l'inventaire

Délai de conservation : maximum 30 jours : passages à niveau (30 jours), SPM (30 jours), ponctualité (7 jours), safety caténaire (2 semaines), autres : 30 jours

Fondement juridique du traitement : nécessaire à l'accomplissement d'une mission d'intérêt général (art. 199,1°, 2°, 3° - 4° - 5° de la loi du 21/03/1991)

Accès aux données : l'accès aux Données à caractère personnel est limité aux membres du personnel impliqués dans ce traitement de données. L'accès est uniquement accordé par les gestionnaires des processus d'accès d'Infrabel et strictement contrôlé

Destinataires des données : /

2. Caméras techniques et opérationnelles : drones

Si vous habitez à proximité d'une ligne de chemin de fer, il est possible que vous aperceviez des drones survolant l'infrastructure ferroviaire et ses abords immédiats. Ces drones sont destinés à prendre, à la demande d'Infrabel ou de sa filiale TUC Rail, des images des voies et de l'infrastructure afférente (ponts, tunnels, loges...). Les drones sont gérés par un pilote dûment habilité et titulaire des permis requis en vertu de la législation relative à l'utilisation des aéronefs télépilotés dans l'espace aérien belge.

Les drones sont toujours visibles lorsqu'ils sont en service (à une distance maximale de 90 m). Ils sont toujours à portée de vue du pilote et de l'observateur qui se trouvent à proximité immédiate.

Les drones sont utilisés à la demande d'Infrabel pour vérifier le bon fonctionnement et l'état de l'infrastructure ferroviaire, procéder à l'installation de systèmes en vue d'assurer la sécurité du réseau et gérer les incidents ou accidents sur le réseau.

En sa qualité de gestionnaire des drones, Infrabel est bien entendu tenue de traiter les éventuelles Données à caractère personnel (telles que des images qui pourraient divulguer des informations sur une personne) qui seraient en sa possession conformément à la législation en vigueur (voir aussi le Règlement 2019-947 et l'AR du 8 novembre 2020 à ce sujet).

La liste ci-dessous décrit les catégories de données que nous traitons à ces fins, l'origine de vos données, le fondement de cette activité de traitement et les personnes avec lesquelles nous sommes susceptibles de partager les données.

Catégories de données traitées : vidéos et images, mais celles-ci sont uniquement traitées sous forme anonymisée dans nos systèmes IT (de sorte qu'aucune Donnée à caractère personnel n'est traitée)

Catégories de personnes concernées : avant anonymisation : riverains, passants, personnel des chemins de fer, après anonymisation : tout au plus les membres du personnel des chemins de fer (*si ceux-ci se rendent sur le domaine ferroviaire, la déclaration de confidentialité pour les travailleurs s'applique à ce traitement*)

Source des données : drones (selon l'inventaire)

Délai de conservation : 2 semaines (pendant ce délai, les Données à caractère personnel sont totalement anonymisées)

Fondement juridique du traitement : nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt général (article 199, 1°, 2° de la Loi du 21/03/1991, - 1° l'acquisition, la conception, la construction, le renouvellement, l'entretien et la gestion de l'infrastructure ferroviaire ; et - 2° la gestion des systèmes de régulation et de sécurité de cette infrastructure)

Accès aux données : l'accès n'est accordé qu'aux personnes qui sont strictement nécessaires au traitement de ces données

Destinataires des données : /

3. Caméras de surveillance

Infrabel a installé des caméras de surveillance sur son domaine, dans des zones fermées qui ne sont pas accessibles au public.

En vertu de l'article 156 de la loi du 21 mars 1991 et de l'article 24 du contrat de gestion de la SNCB, la SNCB dispose d'un Security Operations Centre (SOC) qui a notamment pour mission d'« assurer la gestion centralisée de la vidéosurveillance et du traitement des alarmes ».

Les activités de surveillance qui sont réalisées par le SOC de la SNCB pour le compte d'Infrabel, via les caméras installées sur les terrains d'Infrabel, sont exécutées dans le cadre de cette mission légale.

La SNCB, en collaboration avec Infrabel, est responsable de ce traitement des données. La déclaration de ces caméras se fait en application de la loi sur les caméras, et elle répond aussi aux exigences de cette loi (par ex. pictogramme, contact avec la police, affichage d'images en temps réel, etc.).

Le traitement des données à des fins de surveillance, effectué par le SOC de la SNCB pour Infrabel, est destiné à l'évaluation des risques et dangers potentiels, et concerne

- les intrusions sur les voies ferrées,
- la prévention des vols et des actes criminels,
- l'introduction ou non d'une plainte auprès de la police (appeler la police, transmettre des images à la police, etc.),

- la prévention et la gestion des incidents et accidents, ainsi que la prévention du suicide et l'anti-trespassing.

La liste ci-dessous décrit les catégories de données que nous traitons à ces fins, l'origine de vos données, le fondement de cette activité de traitement et les personnes avec lesquelles nous sommes susceptibles de partager les données.

Catégories de données traitées : vidéos et images de personnes et de plaques d'immatriculation

Catégories de personnes concernées : riverains, passants, personnel des chemins de fer et entrepreneurs

Source des données : caméras (mobiles) installées temporairement

Délai de conservation : 30 jours

Fondement juridique du traitement : nécessaire à l'accomplissement d'une mission d'intérêt général (art. 199,1°, 2° de la loi du 21/03/1991)

Destinataires des données : police, parquet, directement par le SOC de la SNCB

Accès aux données : l'accès n'est accordé qu'aux personnes qui sont strictement nécessaires au traitement de ces données

Sous-traitants : prestataire de services (Porteyes) et fournisseur IT (plateforme IT).

- Le SOC de la SNCB gère toutes les caméras de surveillance pour Infrabel via NICE / Milestone.
- Porteyes est l'exploitant de la salle de contrôle et l'opérateur des caméras Porteyes, pour le compte d'Infrabel.
- En cas d'intrusion et/ou d'alarme suicide, l'opérateur transmet les images au SOC de la SNCB (lieu de l'intrusion, faits constatés, impression de l'écran d'alarme / images CCTV) pour un suivi ultérieur (notamment un contact avec la police).

Accès aux données : l'accès aux Données à caractère personnel est limité aux membres du personnel impliqués dans ce traitement des données, y compris les agents de la salle de contrôle (SNCB), les agents SOC de la SNCB et les agents de police. L'accès est accordé exclusivement par les gestionnaires des processus d'accès d'Infrabel et strictement contrôlé. Infrabel n'a pas d'accès direct aux images caméra à des fins de surveillance. En cas d'incident, le SOC de la SNCB contrôle, sur demande, les images réelles et les conserve si nécessaire pour un suivi ultérieur de ces incidents.

4. Sensibilisation

Dans certains cas, les caméras techniques, opérationnelles et de surveillance peuvent être utilisées à des fins de sensibilisation, si l'identification des personnes est rendue impossible (anonymisation).

Étant donné que l'anonymisation de ces images constitue également un traitement personnel, Infrabel, en tant que responsable du traitement, est bien entendu aussi tenue de traiter les Données à caractère personnel conformément à la législation en vigueur.

La liste ci-dessous décrit les catégories de données que nous traitons à ces fins, l'origine de vos données, le fondement de cette activité de traitement et avec qui nous pouvons partager les données.

Catégories de données traitées : vidéos et images (anonymisées via une technique de floutage).

Catégories de personnes concernées : riverains, passants, personnel des chemins de fer.

Source de données : caméras techniques / opérationnelles et caméras de surveillance.

Délai de conservation : pendant le processus d'anonymisation, puis supprimées.

Fondement juridique du traitement : l'intérêt légitime d'Infrabel à sensibiliser les riverains et le grand public.

Accès aux données : l'accès aux Données à caractère personnel est limité aux membres du personnel impliqués dans ce traitement des données, à savoir certains membres du service de communication d'Infrabel. Les images sources (non anonymisées) ne sont accessibles qu'à ces personnes. Ces images anonymisées ne sont pas visionnées en temps réel et seules les images pertinentes sont transmises.

L'accès est uniquement accordé par les gestionnaires des processus d'accès d'Infrabel et strictement contrôlé.

Destinataires du traitement : /

5. Étude et analyse

Dans certains cas, les caméras techniques, opérationnelles et de surveillance peuvent être utilisées à des fins d'étude et d'analyse.

Plus précisément, il s'agit de différents projets dans lesquels des informations statistiques complémentaires pertinentes sont obtenues, comme une utilisation (compatible) autorisée des images caméra mentionnées ci-dessus, dans le but d'obtenir :

- des statistiques pour la prévention contre le suicide et l'anti-trespassing ;
- l'étude et l'analyse de la caméra Infrastructure pour optimiser et améliorer l'infrastructure ferroviaire.

La liste ci-dessous décrit les catégories de données que nous traitons à ces fins, l'origine de vos données, le fondement de cette activité de traitement et avec qui nous pouvons partager les données.

Catégories de données traitées : vidéos et images (anonymisées via une technique de floutage).

Catégories de personnes concernées : avant anonymisation : personnel des chemins de fer, travailleurs de sous-traitants, usagers de la route, riverains, voyageurs (par ex. en tête de quai). Après anonymisation : aucun.

Source de données : la warning box sur certains sites (caméras techniques et opérationnelles, aux passages à niveau), à quelques endroits où se trouvent des caméras Anti-trespass et (limité aux comptages, avec et sans IA) des caméras de surveillance de Porteyes pour le comptage de personnes et de véhicules aux passages à niveau.

Délai de conservation : limité à la durée du processus d'anonymisation, puis supprimées.

Fondement juridique du de traitement : nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt général (article 199, 1°, 2° de la Loi du 21/03/1991, - 1° l'acquisition, la conception, la construction, le renouvellement, l'entretien et la gestion de l'infrastructure ferroviaire ; et - 2° la gestion des systèmes de régulation et de sécurité de cette infrastructure).

Accès aux données : l'accès aux Données à caractère personnel est limité aux membres du personnel impliqués dans ce traitement des données (plus particulièrement, les collaborateurs d'I-CBE 131). Les images sources (non anonymisées) ne sont accessibles qu'à ces personnes. Ces images anonymisées ne sont pas visionnées en temps réel et seules les images pertinentes sont transmises.

L'accès est uniquement accordé par les gestionnaires des processus d'accès d'Infrabel et strictement contrôlé.

Destinataires du traitement : fournisseur IT (qui nous assiste dans l'anonymisation des données).

6. Gestion technique des caméras

La gestion technique (y compris la gestion des accès, l'étalonnage et le paramétrage) des différentes caméras mentionnées ci-dessus est strictement limitée et contrôlée. Avant de pouvoir accorder l'accès, le processus interne est requis et approuvé par le gestionnaire de processus de l'accès Infrabel. Il ne le fera qu'après concertation préalable avec le service juridique et le délégué à la protection des données. Ces accès sont contrôlés périodiquement par le service Compliance d'Infrabel.

6. SÉCURITÉ FERROVIAIRE

1. Certification

Il est possible que vous nous contactiez en rapport avec la certification de votre rôle de personnel de sécurité. Ce traitement de vos données est nécessaire pour Infrabel, en application de l'arrêté royal du 9 août 2020 déterminant les exigences applicables au personnel de sécurité, afin de pouvoir certifier que vous êtes habilité à exécuter une ou plusieurs tâches critiques de sécurité pour Infrabel. Concrètement, le traitement de Données à caractère personnel est nécessaire pour contrôler vos compétences et votre identité, comme prévu dans cet arrêté royal.

Contrôle de l'identité, de l'âge et des compétences : Infrabel doit contrôler l'identité, les compétences et la qualification de la personne qui demande une certification. Concrètement, Infrabel doit vérifier si la personne est majeure, contrôler et certifier certaines connaissances spécifiques et confirmer certaines données mentionnées dans l'arrêté royal, comme (1) le nom, (2) le prénom et (3) la date de naissance de la personne concernée.

Fichier sécurisé : en tant que responsable du traitement de Données à caractère personnel, Infrabel veille à ce que les données traitées dans le cadre de ses compétences soient conservées dans un fichier dédié et sécurisé. Les membres du personnel d'Infrabel chargés de la certification susmentionnée, ainsi que les collaborateurs spécifiques du service juridique et du service Compliance, ont accès à ce dossier. Les personnes concernées ont un droit de consultation et de rectification de leurs données.

Délai de conservation : les Données à caractère personnel traitées dans le cadre de l'exercice des compétences visées dans ce traitement des données sont conservées pendant cinq ans à compter de la fin de la prestation de services par la personne certifiée (délai de prescription légal). Ce délai est nécessaire compte tenu de la nature des constatations faites par ce type de personnel. Passé ce délai, elles sont détruites ou anonymisées. Si une copie d'un document d'identité a été transmise par la personne à certifier, ce document n'est tenu à jour que pendant la durée de la procédure de certification.

Catégories de données traitées : les données nécessaires au dossier sont collectées et traitées (c'est-à-dire les données pertinentes pour la certification du personnel de sécurité cité, le cas échéant, le nom complet, la date de naissance, le numéro du certificat, la langue maternelle, les données relatives à l'employeur de la personne à certifier (numéro d'entreprise, numéro de TVA, nom, adresse), les données relatives à la personne habilitée à introduire la demande (nom, prénom, fonction, adresse e-mail et numéro de téléphone), les certificats attestant des connaissances spécifiques, les listes de présence pour les jours de recyclage, la preuve d'identité).

Catégories de données sensibles : attestation d'aptitude psychologique et d'aptitude médicale.

Catégories de personnes concernées : personnel de sécurité de sociétés externes. Si vous êtes un travailleur d'Infrabel, la « Déclaration de confidentialité pour les collaborateurs d'Infrabel » s'applique à vous.

Source des données : directement de vous ou d'un tiers (votre employeur, prestataire de services dans le domaine de la sécurité et notre service externe pour la prévention et la protection au travail).

Fondement juridique du traitement : obligation légale, articles 9, 13 et 14 de l'AR du 9 août 2020.

Destinataires du traitement : autorités administratives, services de police, ministère public.

2. Infractions

Dans le cadre du suivi et du traitement des signalements et déclarations d'infractions à la loi du 27 avril 2018 sur la police des chemins de fer, il est nécessaire qu'Infrabel traite des données vous concernant.

Concrètement, le traitement de Données à caractère personnel dans le cadre de l'exercice des pouvoirs visés par ladite loi a pour but d'assurer la gestion des constats d'infraction, les sanctions qui sont susceptibles d'en découler et l'exécution de celles-ci, y compris la poursuite de la procédure pénale ou administrative.

Les agents constatateurs doivent s'identifier au moyen d'une carte de légitimation. Une copie de la contravention ou du procès-verbal est remise au contrevenant.

Les agents constatateurs informent immédiatement les services de police compétents de toute autre infraction dont ils apprennent l'existence dans l'exercice de leurs fonctions.

Contrôles d'identité : les agents constatateurs peuvent procéder à des contrôles d'identité afin de vérifier le respect des conditions de transport de l'entreprise ferroviaire et des dispositions de cette loi. Si les personnes à qui il est demandé de s'identifier à l'aide d'un document officiel comprenant une photographie et pouvant établir leur identité refusent, ou communiquent une identité douteuse, les agents constatateurs peuvent demander l'aide des services de police. Dans un délai raisonnable, les services de police communiquent aux agents constatateurs chargés de l'identification les données nécessaires à la rédaction de leur procès-verbal.

Les membres du service de sécurité peuvent procéder à des contrôles d'identité conformément à l'article 34, § 1er, de la loi du 5 août 1992 sur la fonction de police dans les cas prévus dans un protocole de coopération entre la police intégrée et le service de sécurité.

Accès au Registre national et à la Banque-Carrefour des véhicules : les agents constatateurs dont la fonction le requiert et les agents sanctionneurs ont accès aux données du Registre national et le personnel du service de sécurité et les agents sanctionneurs ont accès à la Banque-Carrefour des véhicules.

Fichier sécurisé : en tant que responsable du traitement de Données à caractère personnel, Infrabel veille à ce que les données traitées dans le cadre de l'exercice des compétences visées par la loi du 27 avril 2018 soient conservées dans un fichier dédié et sécurisé. Les agents constatateurs, l'agent sanctionneur et les collaborateurs spécialisés du service juridique ont accès à ce fichier.

Accès aux données : l'accès aux Données à caractère personnel est limité aux membres du personnel impliqués dans le suivi et le traitement du dossier en question, en ce compris les agents constatateurs, l'agent sanctionneur et les collaborateurs du service juridique d'Infrabel. Les contrevenants ont un droit de consultation et de rectification de leurs données.

Délai de conservation : les Données à caractère personnel traitées dans le cadre de l'exercice des compétences visées dans ce traitement sont légalement conservées pendant cinq ans à

compter du jour où l'amende administrative a été infligée ou la mesure alternative a été prise. Passé ce délai, elles sont détruites ou anonymisées.

Catégories de données traitées : les données nécessaires au dossier sont collectées et traitées (c'est-à-dire les informations pertinentes pour la gestion du dossier, telles que, le cas échéant, les nom et prénoms, l'adresse et les données de contact, la date et le lieu de naissance, le sexe, la nationalité, le numéro de registre national, la plaque d'immatriculation du véhicule).

Catégories de personnes concernées : résidents, passants, voyageurs.

Source des données : directement de vous ou d'un tiers (autorités administratives, services de police...), prestataire de services de sécurité.

Fondement juridique du traitement : obligation légale, Loi du 27 avril 2018 sur la police des chemins de fer, y compris la poursuite des procédures pénales et/ou administratives.

Destinataires du traitement : autorités administratives, services de police, ministère public, prestataire de services de sécurité.

3. Certification Sécurité de base pour les travaux ferroviaires et le contrôle y afférent

Il est possible que vous nous contactiez au sujet de la certification de vos collaborateurs lorsque vous effectuez des travaux pour nous sur le domaine d'Infrabel. Par domaine d'Infrabel, on entend ici les lieux de travail / chantiers dans les installations d'Infrabel où il y a exposition à des risques de sécurité propres à l'infrastructure ferroviaire.

En effet, à partir du 1er janvier 2024, la formation obligatoire et la certification « Sécurité de base pour les travaux ferroviaires » ont été rendues obligatoires pour l'exécution de travaux sur les voies, et ce en application du fascicule 63 et de l'arrêté royal du 25 janvier 2001.

Cette certification obligatoire est le fruit d'une concertation avec les responsables sectoriels de nos entreprises contractantes et de la décision qui en a découlé de se concentrer plus activement sur la formation et l'information du personnel qui doit effectuer des travaux sur le domaine d'Infrabel et qui est donc exposé à des risques de sécurité spécifiques.

Cette formation de base à la sécurité, et le traitement des données à caractère personnel qui y est associé, reprend les objectifs suivants :

- 1° disposer d'une connaissance de base des rôles et des tâches des acteurs impliqués dans les chantiers temporaires ou mobiles ;
- 2° avoir une connaissance de base de l'organisation d'une collaboration efficace sur un chantier temporaire ou mobile, avec pour objectif la sécurité et de la santé sur le chantier et le bien-être au travail ;
- 3° avoir une connaissance de base des principes généraux de prévention visés à l'article 5 de la loi ;
- 4° connaître l'application des mesures préventives appropriées ;

- 5° comprendre et appliquer un comportement sûr et sain sur un chantier temporaire ou mobile.

Sous réserve des exceptions mentionnées à l'article 50bis §2 et 50f de l'arrêté royal du 25 janvier 2001, à partir du 1er janvier 2024, les travailleurs des entreprises contractantes (au sens large, c'est-à-dire y compris les sous-traitants, voir ci-dessous) doivent être obligatoirement certifiés pour effectuer des travaux sur le domaine ferroviaire d'Infrabel pour les nouveaux contrats. Pour les contrats en cours, la date d'application est le 1er avril 2024.

Vous trouverez plus d'informations sur cette certification dans le fascicule 63 (voir notamment les paragraphes 2.3 et 5), WIT 1029 (Werkinstructie/Instruction de Travail), ainsi que dans les articles 50bis à 50septies de l'arrêté royal du 25 janvier 2001.

Cette certification obligatoire peut être contrôlée activement par le fonctionnaire dirigeant d'Infrabel ou son délégué sur les différents chantiers.

La certification est effectuée par un organisme de certification indépendant reconnu par Infrabel, qui testera les "connaissances de base en matière de sécurité ferroviaire" et délivrera ensuite un certificat personnel.

Vérification de la certification : Infrabel vérifie que la personne qui se présente sur le site possède les connaissances de base spécifiques requises en matière de sécurité ferroviaire. Ce contrôle s'effectue sur la base du certificat délivré par l'organisme de certification en combinaison avec un document d'identification. Il vous sera donc demandé votre numéro de certificat (mentionné entre autres sur le badge personnel) et le fonctionnaire dirigeant (ou son mandataire) vérifiera alors si votre certificat est valable. Si ce n'est pas le cas, des sanctions peuvent être prises, par exemple en vous refusant l'accès au site jusqu'à obtention de ce certificat. Pour plus d'informations à ce sujet, voir le Fascicule 63.

Mesures de sécurité : En tant que responsable du traitement, Infrabel veille à ce que les données qu'elle traite dans le cadre de la vérification du contrôle susmentionné soient traitées de manière sûre et proportionnée.

Si le numéro de certificat indiqué par vous ou votre collaborateur n'est pas valide ou ne peut être retrouvé, le fonctionnaire concerné effectuera un contrôle manuel, notamment à l'aide du nom/prénom et de la date de naissance de la personne. Cette dernière information n'est pas conservée par le fonctionnaire, mais sert uniquement à vérifier la validité du certificat. En outre, le certificat lui-même n'est pas conservé par Infrabel, mais seulement l'identification de l'entrepreneur, le nom/prénom de la personne certifiée, le numéro de certificat, son statut après vérification et sa date de validité.

Au sein d'Infrabel, seul le personnel en charge de ce contrôle, ainsi que les éventuels responsables légaux (pour ces derniers : legal, DPO, compliance et procurement), ont accès à ces informations. Les personnes concernées ont bien entendu un droit d'accès et de rectification de leurs données, mais ne peuvent pas s'opposer à ce traitement.

Période de conservation : Les données à caractère personnel traitées dans le cadre de l'exercice des compétences visées dans le présent traitement sont conservées pendant toute

la durée de la procédure de contrôle, soit cinq ans à compter de la fin de la prestation du contractant qui a engagé la personne certifiée, qui s'est présentée sur le chantier d'Infrabel, sauf si, en cas de litige, cette durée est plus longue (dans ce cas, jusqu'à la fin du litige ou jusqu'à ce que la décision soit devenue définitive). Ce délai est nécessaire compte tenu de la nature des constatations faites par Infrabel et parce qu'il est nécessaire de pouvoir prendre d'éventuelles sanctions à l'encontre de l'entrepreneur concerné (par exemple en cas d'infractions répétées, etc.). Après cette période, elles seront supprimées. Si une copie d'un document d'identité a été communiquée par la personne certifiée, elle n'est conservée que pour la durée de la procédure de contrôle.

Catégories de données traitées : seules les données nécessaires à la certification et à la vérification sont collectées et traitées, c'est-à-dire les données à caractère personnel suivantes : (1) nom et prénom, (2) date de naissance du titulaire, (3) identification du contractant (employeur, le cas échéant), (4) numéro de l'entreprise du contractant, (5) numéro du certificat, (6) date d'expiration du certificat, (7) date de délivrance du badge, (8) le cas échéant, données d'identification du contractant principal.

Catégories de données sensibles : non applicable

Catégories de parties prenantes : Tant le personnel propre de l'entrepreneur principal-sous-traitant d'Infrabel que le personnel et les collaborateurs de ses sous-traitants et des indépendants affectés à l'exécution du contrat.

Source des données : directement auprès de la personne concernée, du contractant (employeur) ou du sous-traitant.

Base légale du traitement Exécution d'une mission d'intérêt général : Le traitement de vos données pour cette certification, ainsi que leur contrôle sur les différents chantiers, est nécessaire à l'exécution de cette mesure de prévention prise par Infrabel - en sa qualité de donneur d'ordre et d'employeur concerné sur un lieu de travail ou chantier au sein des installations d'Infrabel - en application de l'article 5 de la loi sur le bien-être du 4 août 1996 et des articles 50bis à 50septies de l'arrêté royal du 25 janvier 2001 relatif aux chantiers temporaires ou mobiles.

Plus spécifiquement, par ces mesures, Infrabel veut contribuer à assurer la sécurité au travail de chaque travailleur et prestataire de services effectuant des travaux dans ses installations. C'est pourquoi l'obligation d'enregistrement et de suivi est reprise dans le cahier des charges et son respect est donc une obligation contractuelle (voir fascicule 63) dans le chef des entrepreneurs.

Destinataires du traitement : les parties contractantes à l'appel d'offres pour les implications contractuelles/juridiques du contrôle.

4. Vérification des registres de présence des entrepreneurs/prestataires de service

Vérification de l'identité et enregistrement des présences : Infrabel, en tant que donneur d'ordre, est en droit de vérifier que les collaborateurs individuels de ses sites où des travaux sont effectués sur le domaine ferroviaire ont été enregistrés en application du chapitre V, section 4 de la loi sur le bien-être du 4 août 1996.

En tant que responsable du traitement, Infrabel vérifie de manière préventive que les employés qui ont accès aux chantiers et qui disposent du certificat Sécurité de base travaux ferroviaires ont également respecté les obligations d'enregistrement des présences sur les chantiers temporaires ou mobiles.

Les collaborateurs d'Infrabel chargés de cette tâche, c'est-à-dire les fonctionnaires dirigeants ou les personnes à qui ils ont délégué cette tâche, vérifient si les informations reprises dans le système d'enregistrement des présences (checkin@work) correspondent à la réalité, et ce en liaison avec le certificat de sécurité de base travaux ferroviaires.

Durée de conservation : Les données à caractère personnel traitées dans le cadre de l'exercice des compétences visées dans le présent traitement sont conservées pendant toute la durée de la procédure de contrôle, c'est-à-dire cinq ans à compter de la fin de la prestation de l'entrepreneur/ prestataire de service qui a engagé la personne qui s'est présentée sur le chantier, sauf en cas de litige juridique si cette durée est plus longue (jusqu'à la fin du litige ou jusqu'à ce que la décision soit devenue définitive). Cette période est nécessaire compte tenu de la nature des constatations faites par Infrabel et parce qu'il est nécessaire de pouvoir prendre d'éventuelles sanctions à l'encontre de l'entrepreneur concerné (par exemple en cas d'infractions répétées, etc.). Après cette période, elles seront supprimées. Si une copie d'un document d'identité a été communiquée par la personne concernée, elle n'est conservée que pour la durée de la procédure de contrôle.

Catégories de données traitées : nom, prénom et date de naissance de la personne concernée, tels qu'attestés par le document d'identification présenté par la personne concernée au fonctionnaire dirigeant, ainsi que les autres informations figurant sur le badge "sécurité de base travaux ferroviaires" (voir le fascicule 63), le cas échéant, les données d'identification de l'entrepreneur principal.

Catégories de données sensibles : NVT

Catégories de parties prenantes : Tant le personnel propre de l'entrepreneur principal-contractant d'Infrabel que le personnel et les prestataires de services de ses sous-traitants et des travailleurs indépendants engagés pour exécuter le contrat.

Source des données : directement auprès de la personne concernée, de l'entrepreneur (employeur) ou du sous-traitant

Base légale du traitement Exécution d'une mission d'intérêt général : Le traitement des données à caractère personnel pour le contrôle des registres de présence sur les différents chantiers est nécessaire à l'exécution de cette mesure préventive prise par Infrabel - en sa qualité de donneur d'ordre et d'employeur concerné sur un chantier ou lieu de travail au sein des installations d'Infrabel - en application du chapitre V, section 4 de la loi sur le bien-être du 4 août 1996.

Le non-respect de l'obligation légale d'enregistrement peut entraîner des sanctions et des amendes très élevées. Pour cette raison, la possibilité de vérification par Infrabel de cette obligation a été incluse dans les cahiers des charges et son respect est donc une obligation contractuelle (voir fascicule 63) dans le chef des entrepreneurs/prestataires de service.

Destinataires du traitement : les parties contractantes de l'appel d'offres, les autorités administratives en cas d'infractions constatées.

7. COMMUNICATION

1. Enquête de satisfaction

Vous avez cependant aussi la possibilité de soumettre une remarque ou une suggestion de manière anonyme, en cliquant sur la case « Je veux rester anonyme ». Dans ce cas, nous ne traiterons pas de Données à caractère personnel vous concernant. Veuillez noter que nous ne serons alors pas en mesure de revenir vers vous concernant le traitement de votre remarque ou suggestion.

La liste ci-dessous décrit les catégories de données que nous traitons à ces fins, l'origine de vos données, le fondement de cette activité de traitement et les personnes avec lesquelles nous sommes susceptibles de partager les données.

Catégories de données traitées : sexe, prénom / nom, numéro de téléphone, adresse e-mail, rue, numéro de maison, commune, images.

Source des données : directement de vous lorsque vous complétez l'enquête de satisfaction.

Fondement juridique du traitement : consentement ad hoc lorsque vous remplissez le formulaire.

Destinataires des données : prestataires de services IT.

2. Réponse à vos demandes et mailings informatifs

Vous pouvez nous envoyer un e-mail ou un courrier, nous contacter par téléphone ou introduire un formulaire contenant une question, une demande, une notification ou une réaction (par exemple, demander d'organiser une campagne de sensibilisation sur la sécurité ferroviaire dans une école secondaire, commander du matériel éducatif, introduire une plainte ou une demande de remboursement) et nous vous répondons de manière individuelle ou, le cas échéant, en vous envoyant un mailing. Dans ce cadre, nous traitons certaines Données à caractère personnel afin de gérer les différentes requêtes, y compris la réponse à vos questions et demandes d'information, l'acceptation ou non d'une demande particulière et le suivi de vos réactions. Ce traitement est également effectué en vue de planifier nos activités.

La liste ci-dessous décrit les catégories de données que nous traitons à ces fins, l'origine de vos données, le fondement de cette activité de traitement et les personnes avec lesquelles nous sommes susceptibles de partager les données.

Catégories de données traitées : adresse, adresse e-mail, nom / prénom, numéro de téléphone, sexe et, le cas échéant (si nécessaire pour l'objet de la demande), photos et numéro de police d'assurance. Dans le cadre d'une demande d'exercice de vos droits en tant que personne concernée en matière de Données à caractère personnel (RGPD), il se pourrait également que vous deviez vous identifier et, par conséquent, fournir une copie d'une preuve d'identité.

Source des données : directement de vous via votre e-mail, par courrier, par téléphone ou via le formulaire de contact sur notre site web ou notre webshop.

Délai de conservation : (a) [à compléter] pour le call center et les applications (b) soit jusqu'après l'envoi des produits du webshop (si vous vous enregistrez en tant qu'invité), soit aussi longtemps que vous décidez de conserver votre profil (si vous vous enregistrez comme client récurrent).

Fondement juridique du traitement : (a) en ce qui concerne le helpdesk : il est dans l'intérêt légitime d'Infrabel, en tant qu'entreprise, de pouvoir répondre correctement aux questions, demandes et/ou plaintes éventuelles à propos desquelles Infrabel est contactée, étant donné que, dans ce contexte, nous veillons toujours à ce que vos intérêts soient aussi préservés. Nous ne vous envoyons des mailings informatifs que si vous avez donné votre consentement à cet égard (par exemple via le formulaire prévu à cet effet) (b) en ce qui concerne le webshop : exécution du contrat avec vous.

Destinataires des données : prestataires de services IT & Call Center.

Accès aux données : l'accès aux Données à caractère personnel est limité aux membres du personnel impliqués dans ce traitement des données, avec en première ligne les prestataires de services externes IT & Call Center et en deuxième ligne les collaborateurs d'I-SCPA.323 Media (pour le helpdesk) et d'I-ICT.513 (pour le webshop).

3. Concours et événements

Infrabel organise de temps à autre des concours, des événements et des manifestations publiques, par exemple dans le cadre de campagnes de sensibilisation, auxquels vous pouvez vous inscrire sur le site web et éventuellement à l'aide d'un formulaire mis à votre disposition par l'un de nos collaborateurs. Dans ce cadre, nous traitons vos Données à caractère personnel en vue de l'organisation et de la gestion du concours ou de l'événement, et afin de pouvoir vous communiquer d'autres informations nécessaires à cet égard.

La liste ci-dessous décrit les catégories de données que nous traitons à ces fins, l'origine de vos données, le fondement de cette activité de traitement et les personnes avec lesquelles nous sommes susceptibles de partager les données.

Catégories de données traitées : sexe, prénom / nom, téléphone, adresse e-mail, rue, numéro de maison, commune, composition de ménage, images (photo et/ou vidéo), numéro de personnel.

Source des données : directement de vous lors de l'inscription.

Fondement juridique du traitement : consentement ad hoc lorsque vous remplissez le formulaire du concours.

Destinataires des données : tierces parties qui aident à l'organisation de concours ou d'événements et prestataires de services IT.

8. [RESSOURCES HUMAINES](#)

1. Employer branding

Il peut arriver que vous nous contactiez pour des questions relatives aux Job Days et/ou lorsque nous publions des offres d'emploi.

Dans ce contexte, nous traitons certaines Données à caractère personnel pour traiter diverses requêtes, y compris répondre à vos questions, décider si une demande spécifique est acceptée et assurer le suivi de votre feed-back, et pour vous informer sur les offres d'emploi et les possibilités.

La liste ci-dessous décrit les catégories de données que nous traitons à ces fins, l'origine de vos données, le fondement de cette activité de traitement et les personnes avec lesquelles nous sommes susceptibles de partager les données.

Catégories de données traitées : adresse, adresse e-mail, nom / prénom, numéro de téléphone, sexe, CV

Délai de conservation : strictement limité à la durée de l'événement ou, moyennant votre consentement préalable, pendant maximum un an

Source des données : directement de vous par e-mail, sur papier ou via le formulaire de contact, ou par l'intermédiaire de tiers (comme l'organisateur des Job Days et HR Rail)

Fondement juridique du traitement : votre consentement

Destinataires des données : HR Rail

Accès aux données : l'accès aux Données à caractère personnel est limité aux membres du personnel impliqués dans ce traitement des données, y compris I-SCPA (badging de l'événement, nom et prénom uniquement) et I-HRO pour l'employer branding (événements)

2. Stages

Il peut arriver que vous nous contactiez pour des questions relatives à un stage. Dans ce contexte, nous traitons certaines Données à caractère personnel afin d'examiner votre demande de stage.

La liste ci-dessous décrit les catégories de données que nous traitons à ces fins, l'origine de vos données, le fondement de cette activité de traitement et les personnes avec lesquelles nous sommes susceptibles de partager les données.

Catégories de données traitées : adresse, adresse e-mail, nom / prénom, numéro de téléphone, sexe, CV, études et formations, certificats et permis, hobbies et centres d'intérêt, lettre de motivation

Délai de conservation : strictement limité à la durée du processus de sélection pour le stage ou, le cas échéant, à la durée du stage

Source des données : directement de vous ou par l'intermédiaire de votre école

Fondement juridique du traitement : (a) pendant la phase de recherche d'un stage : votre consentement et (b) pendant la phase de négociation et de conclusion d'un stage : l'exécution du contrat et les opérations précontractuelles nécessaires qui sont effectuées à votre initiative

Destinataires des données : prestataires de services IT, votre école (contrat de stage) et HR Rail

Accès aux données : l'accès aux Données à caractère personnel est limité aux membres du personnel d'Infrabel et de HR Rail impliqués dans ce traitement de données, dont le hiring manager et I-HRO, les collaborateurs de HR Rail responsables de la sélection, de la partie contractuelle et du suivi administratif.

3. Headhunting

Il peut arriver que nous vous contactions en rapport avec l'une de nos offres d'emploi. Dans ce cadre, nous traitons certaines Données à caractère personnel pour gérer les différentes phases du processus de headhunting, y compris la composition de notre pool de talents.

La liste ci-dessous décrit les catégories de données que nous traitons à ces fins, l'origine de vos données, le fondement de cette activité de traitement et les personnes avec lesquelles nous sommes susceptibles de partager les données.

Catégories de données traitées : adresse, adresse e-mail, nom / prénom, numéro de téléphone, sexe, CV, études et formations, certificats et permis, hobbies et centres d'intérêt, lettre de motivation

Délai de conservation : pendant la durée du processus de headhunting, avec un maximum de six mois

Source des données : directement de vous via e-mail, sur papier ou sur le formulaire de contact, ou via jobs.infrabel.be, des sites web de recrutement externes (comme Jobat.be ou Vacature.be), Forem/Actiris/VDAB (à condition d'avoir donné votre consentement préalable à cet effet), LinkedIn (lorsque vous indiquez être intéressé par une nouvelle fonction ou via un message direct), votre école (à condition d'avoir donné votre consentement préalable)

Fondement juridique du traitement : votre consentement

Destinataires des données : le recruteur d'Infrabel ou, le cas échéant, le recruteur de HR Rail

Accès aux données : l'accès aux Données à caractère personnel est limité aux membres du personnel d'Infrabel et, le cas échéant, de HR Rail impliqués dans ce traitement des données

4. Sélection

Il peut arriver que HR Rail nous contacte en rapport avec une offre d'emploi et/ou lorsque vous postulez à l'une de nos offres d'emploi. Dans ce cadre, nous traitons certaines Données à caractère personnel afin d'examiner ou d'évaluer votre aptitude à la fonction pour laquelle vous postulez.

La liste ci-dessous décrit les catégories de données que nous traitons à ces fins, l'origine de vos données, le fondement de cette activité de traitement et les personnes avec lesquelles nous sommes susceptibles de partager les données.

Catégories de données traitées : adresse, adresse e-mail, nom / prénom, numéro de téléphone, sexe, CV, études et formations, certificats et permis, hobbies et centres d'intérêt, lettre de motivation

Source des données : via HR Rail

Fondement juridique du traitement : en vertu des dispositions de la loi du 23 juillet 1926 relative à la SNCB et au personnel des chemins de fer belges, les activités de recrutement et de sélection relèvent en premier lieu de la responsabilité de HR Rail en sa qualité d'employeur légal

Infrabel joue cependant aussi un rôle dans la sélection des candidats, en sa qualité d'employeur de facto. Par conséquent, pour permettre cette sélection des candidats, Infrabel fait office de responsable séparé du traitement, distinct de HR Rail.

En postulant à une offre d'emploi d'Infrabel, vous donnez votre consentement pour le traitement de Données à caractère personnel par Infrabel à des fins de sélection des candidats.

Si vous souhaitez en savoir plus, nous vous invitons à lire la Déclaration de confidentialité à ce sujet, que vous trouverez [ici](#).

Destinataires des données : prestataires de services IT et HR Rail

5. Gestion de prestataires de services externes et stagiaires

Dès que vous exécutez une mission en tant que prestataire externe pour Infrabel ou que vous vous portez candidat pour exécuter une mission (*que ce soit pour une mission à prix forfaitaire ou en tant que prestataire en régie, tant dans le cadre de l'exécution d'un marché public qu'en dehors, par exemple dans l'exécution d'un accord-cadre*) ou lorsque vous effectuez un stage chez Infrabel, Infrabel traite un nombre limité de Données à caractère personnel afin de pouvoir exécuter correctement notre contrat avec vous (ou avec le maître d'ouvrage). Plus particulièrement pour :

- vous fournir des informations sur les aspects pratiques de votre mission (où vous devez vous trouver, à quel siège de travail, qui va vous accueillir, liens utiles et personnes de contact, premières réunions qui sont fixées) ;
- vous fournir des informations sur ce que l'on attend de vous, sur la base des politiques applicables (notamment le Livret de sécurité, l'Acceptable Use Policy et la Politique de confidentialité) et pour enregistrer votre utilisation de nos outils réseau ;
- vous fournir le matériel nécessaire ;
- vous accorder les accès nécessaires (applications, bâtiments, serveurs...) ;
- concernant les stages, choisir un maître de stage et informer l'équipe et d'autres parties prenantes chez lesquelles vous arrivez et, le cas échéant, pour des formations ;
- le cas échéant, assurer la facturation et le suivi de vos timesheets.

La liste ci-dessous décrit les catégories de données que nous traitons à ces fins, l'origine de vos données, le fondement de cette activité de traitement et avec qui nous sommes susceptibles de partager les données :

Catégories de données traitées pour l'onboarding : identification personnelle (nom et prénom, recto de l'eID), informations démographiques (date de naissance, sexe, nationalité, fonction), coordonnées (adresse, e-mail)

Catégories de données traitées pour l'exécution du contrat : identification personnelle (nom et prénom), informations démographiques (date et lieu de naissance, sexe, nationalité, fonction), coordonnées (adresse, e-mail, numéro de téléphone), informations sur les formations (études et formations / certificats / permis)

Source de données : directement de vous ou de votre employeur ou de l'adjudicataire du marché public, dans le cadre de l'exécution du contrat, et/ou du service Procurement d'Infrabel

Délai de conservation : les informations d'onboarding sont conservées à un endroit centralisé dans l'application Onboarding d'Infrabel pendant 30 jours. Elles sont ensuite intégrées dans les systèmes informatiques d'Infrabel pendant toute la durée de votre mission et sont par la suite conservées à des fins d'archivage pendant dix ans

Fondement juridique du traitement : exécution du contrat et opérations précontractuelles nécessaires qui sont effectuées à votre initiative

Destinataires des données : prestataires de services IT

Accès aux données : l'accès aux Données à caractère personnel est limité aux membres du personnel d'Infrabel impliqués dans le suivi et le traitement de la gestion des collaborateurs externes et des stagiaires, tels que les bureaux locaux du personnel, l'administration HR, I-ICT (accès), Infrabel Academy et les responsables d'équipe directs (pour ces derniers, limité à leurs propres nouveaux arrivants)

9. QUELS SONT VOS DROITS?

Dès que vous nous avez fourni vos Données à caractère personnel, la Législation sur la protection des données vous confère plusieurs droits. Sauf exceptions légales, vous pouvez en principe les exercer gratuitement. Ces droits peuvent être restreints, par exemple lorsque satisfaire à une demande divulguerait des Données à caractère personnel d'une autre personne, ou lorsque vous nous demandez de supprimer des informations que nous sommes légalement tenus de conserver ou que nous détenons sur la base de nos intérêts légitimes.

Pour exercer vos droits, vous pouvez introduire une demande par e-mail à l'adresse dpo@infrabel.be ou par courrier comme suit: Infrabel, à l'attention du Data Protection Officer, place Marcel Broodthaers 2, 1060 Bruxelles. Dans ce cas, veuillez joindre une copie d'une preuve d'identité afin que nous puissions vous identifier.

Si vous avez encore des préoccupations restées sans réponse, vous avez toujours le droit d'introduire une plainte auprès de l'Autorité de protection des données. Nous vous encourageons bien entendu à

vous adresser à nous en premier lieu, mais dans la mesure où ce droit s'applique à vous, vous êtes habilité à porter plainte directement auprès de l'Autorité de protection des données.

DROIT DE RETRAIT DU CONSENTEMENT

À chaque fois que nous nous basons sur votre consentement, vous pouvez à tout moment et de votre propre initiative choisir de retirer ce consentement en nous contactant ici. Le retrait de votre consentement n'affectera pas la licéité du traitement sur la base de votre consentement antérieur à ce retrait.

DROIT D'ACCÈS À VOS DONNÉES ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES

Vous disposez d'un droit d'accès, d'évaluation et de rectification de vos Données à caractère personnel. Vous avez éventuellement le droit de nous demander une copie de vos informations, de les évaluer et/ou de les corriger. Si vous souhaitez rectifier des informations telles que votre nom, votre adresse e-mail, votre adresse et/ou toute autre donnée ou préférence, vous pouvez facilement le faire en nous contactant. Vous pouvez également nous demander une copie des Données à caractère personnel que nous traitons, comme décrit dans la présente Déclaration de confidentialité.

DROIT À L'EFFACEMENT

Conformément à la Législation sur la protection des données, vous avez le droit de faire effacer vos Données à caractère personnel qui sont traitées par nous comme décrit dans la présente Déclaration de confidentialité, dans le cas où elles ne sont plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été initialement collectées ou traitées, ou dans le cas où vous avez retiré votre consentement ou si vous vous êtes opposé à un traitement décrit dans la présente Déclaration de confidentialité et qu'il n'existe aucun autre fondement pour le traitement. Si vous souhaitez que vos Données à caractère personnel soient effacées, vous pouvez en faire la demande en nous contactant.

DROIT À LA LIMITATION DU TRAITEMENT

Dans certaines circonstances décrites dans la Législation sur la protection des données, vous pouvez nous demander de limiter le traitement de vos Données à caractère personnel. C'est par exemple le cas lorsque vous contestez l'exactitude de vos Données à caractère personnel. Dans ce cas, nous limiterons le traitement jusqu'à ce que nous soyons en mesure de vérifier l'exactitude de vos données..

Dans certaines circonstances décrites dans la Législation sur la protection des données, vous pouvez vous opposer au traitement de vos Données à caractère personnel, notamment lorsque vos Données à caractère personnel sont traitées à des fins de marketing direct.

DROIT À LA PORTABILITÉ DES DONNÉES

Lorsque le traitement de vos Données à caractère personnel est effectué au moyen de procédés automatisés et est basé sur votre consentement ou sur l'exécution d'un contrat entre vous et nous, vous avez le droit de recevoir les Données à caractère personnel vous concernant dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine et de les transférer à un autre prestataire de services.

10. MESURES DE SÉCURITÉ

Dans le cas où des Données à caractère personnel sont compromises à la suite d'une violation de Données à caractère personnel, et lorsqu'une telle violation est susceptible de poser un risque élevé pour les droits et libertés des individus, nous procéderons aux notifications nécessaires comme prévu dans la Législation sur la protection des données.

11. QUELLES RÈGLES S'APPLIQUENT AUX ENFANTS ?

Sauf avec le consentement du représentant légal d'un enfant, dans des cas spécifiques, nous ne collectons ou ne demandons jamais délibérément des Données à caractère personnel de personnes de moins de 16 ans.

Si nous apprenons que nous avons collecté des Données à caractère personnel d'un enfant de moins de 16 ans, sans vérification du consentement parental, nous prendrons des mesures pour supprimer ces informations dans les plus brefs délais. Si vous pensez que nous avons ou pouvons avoir des informations d'un enfant ou concernant un enfant de moins de 16 ans, veuillez nous contacter.

12. COMMENT VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL SONT-ELLES PARTAGÉES AVEC DES TIERS ?

Nous partageons et divulguons des informations, y compris à des tiers, uniquement comme décrit dans la présente Déclaration de confidentialité.

En outre, vos Données à caractère personnel seront partagées avec des instances publiques et/ou des agents de police lorsque cela est nécessaire aux fins décrites ci-dessus, lorsque la loi l'exige ou lorsque cela est nécessaire à la protection juridique des intérêts légitimes du Responsable du traitement conformément à la législation applicable.

13. VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL SONT-ELLES TRANSFÉRÉES EN DEHORS DE L'EEE ?

Aux fins décrites dans la présente Déclaration de confidentialité, vos données seront généralement conservées dans l'Espace économique européen («EEE») et seront transférées en dehors de l'EEE exclusivement vers un ou des pays dont la Commission européenne a reconnu qu'ils offrent un niveau adéquat de protection des données. Dans le cas où vos données seraient quand même transférées ou conservées dans un pays en dehors de l'EEE qui n'est pas reconnu comme offrant un niveau de protection adéquat, Infrabel prendra les mesures de sécurité appropriées pour garantir que le transfert répond aux exigences de la Législation sur la protection des données.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur la manière dont Infrabel applique ce qui précède en ce qui concerne vos Données à caractère personnel, vous pouvez toujours nous contacter.

14. PENDANT COMBIEN DE TEMPS ALLONS-NOUS CONSERVER VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ?

Nous conservons vos Données à caractère personnel aussi longtemps que nécessaire pour mener à bien les activités de traitement énumérées dans la présente Déclaration de confidentialité, aussi longtemps que vous avez été avisé d'une autre manière ou aussi longtemps que la législation applicable le permet.

15. QUE SE PASSE-T-IL SI NOUS MODIFIONS LA PRÉSENTE DÉCLARATION ?

Infrabel se réserve le droit de mettre à jour et/ou de modifier la présente Déclaration de confidentialité de temps à autre. Nous attirerons votre attention sur ces modifications dès lors qu'il s'agit de modifications fondamentales du traitement ou si ces modifications sont pertinentes pour vous ou eu égard à la nature du traitement et si elles affectent vos droits en matière de protection des données.

16. COMMENT NOUS CONTACTER ?

Les questions, demandes, remarques ou plaintes concernant la présente Déclaration de confidentialité sont toujours les bienvenues et peuvent être adressées à :

dpo@infrabel.be

ou

S.A. Infrabel
Data Protection Officer
Place Marcel Broodthaers, 2
1060 Bruxelles